



Creance datant depuis 1980

Par **martin**, le **08/04/2008** à **00:08**

Bonjour ! n'ayant jamais reçu jusqu'à présent aucun courrier de cette société de recouvrement à ce jour on me demandent de payer. Peut-on réclamer a mon époux qui n'a rien avoir à cette créance car à l'époque ns n'étions pas ensemble. Peut-on bloquer son compte bancaire individuel, ou faire une saisie sur son salaire. Personnellement je ne travaille pas .
En espérant que ma demande soit honorée, je vous remercie
mes sincères salutations.

Par **superve**, le **07/08/2008** à **20:50**

bonjour,

pour qu'une réponse plus précise soit apportée, merci de nous communiquer la nature de la créance, la date de souscription le cas échéant, un jugement a-t-il été rendu dans cette affaire ?

merci